

Adresse des CDFC

BUBANZA : Bâtiment du mouvement coopératif et associatif,
Tél : 77 700 720

BUJUMBURA MAIRIE: Immeuble TWIN HOUSE, Tél: 79 574 447

BUJUMBURA PROVINCE : Rushubi, commune ISARE vers le lycée de Rushubi, Tél : 79 918 131

BURURI : Bâtiment de la DPAE,
Tél : 22 50 23 76 / 77 755 724

CANKUZO : Bâtiment de l'antenne de l'URBANISME,
Tél : 77 768 349 / 76 768 349

CIBITOKÉ : Tout près du bureau provincial,
Tél : 77 614 000 / 79 928 960

GITEGA : Q. Shatanya IV,
Tél : 22 40 20 23 / 79 566 275

KARUSI : A côté du bureau communal de BUHIGA,
Tél : 77 665 874 / 79 936 691

KAYANZA : Kirema/Munkanzi à côté du bureau de grande instance,
Tél : 22 30 55 33 / 77 753 029

KIRUNDO : Bâtiment du bureau provincial,
Tél : 22 30 49 93 / 79 946 329

MAKAMBA : Bâtiment du bureau provincial,
Tél : 79 975 626

MURAMVYA : Bâtiment du bureau provincial,
Tél : 22 263 203 / 79 948 012

MUYINGA : Bâtiment du bureau provincial,
Tél : 22 30 61 39 / 79 836 496

MWARO : Bâtiment du bureau provincial,
Tél : 79 976 464 / 77 976 464

NGOZI : Q. Kigwati près de la permanence du CNDD-FDD,
Tél : 22 30 21 42 / 79 873 952 / 77 740 480

RUTANA : Bâtiment de la DPAE,
Tél : 77 580 627 / 76 580 627 / 79 580 627

RUYIGI : Q. Sanzu, bâtiment du DPAE RUYIGI, Tél : 77 754 188



Partenaires

Les partenaires des CDFC incluent les services de l'Administration, les Agences du Système des Nations Unies, les Organisations Gouvernementales Internationales, les ONG internationales et locales. Les axes de partenariat avec les CDFC sont essentiellement l'appui aux activités, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités du personnel.

Centres de Développement Familial et Communautaire

Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre



En collaboration avec:

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Ziviler Friedensdienst
Service civil pour la paix



Que sont les CDFC ?

Les Centres de Développement Familial et Communautaire (CDFC) sont des structures déconcentrées du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG). Les CDFC, créés en 1982 comme des centres de développement féminin, ont été restructurés en 2012 pour que leurs missions incluent tous les aspects de la famille et la communauté en général.

Structure des CDFC

Chaque province du pays a un bureau de coordination des activités des Assistants Sociaux, qui travaillent dans les différentes



communes. Au niveau des collines, les Assistants Sociaux collaborent étroitement avec les « Imboneza », femmes et hommes leaders bénévoles choisis par la communauté. Imboneza sont des agents médiateurs de conflits sociaux et servent de relais communautaires pour la mise en œuvre des différents programmes de développement rural.

Que font les CDFC ?

Les CDFC s'occupent de la protection sociale de différents groupes cibles, notamment les enfants en difficultés, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les

personnes âgées et les sinistrés de guerre. Toutes ces catégories s'adressent aux CDFC pour avoir accès aux services sociaux de base.

Les CDFC sont chargés de mettre en œuvre la politique sectorielle du MSNDPHG sous ses quatre volets : (1) la solidarité nationale, (2) le rapatriement et réintégration des sinistrés, (3) les droits de la personne humaine et (4) le genre.

En matière de **solidarité nationale**, les CDFC participent à l'identification et à l'assistance aux groupes vulnérables et favorisent l'émergence d'une culture d'entraide et de solidarité. Plus



spécifiquement, ils contribuent à l'amélioration d'un cadre protecteur de l'enfant à travers, par exemple, les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), le suivi de la mise en œuvre de la justice pour mineurs et l'écoute et l'orientation des enfants victimes.

En matière de **rapatriement, réinstallation et réintégration**, les CDFC facilitent la réintégration scolaire, professionnelle et socio-économique des personnes affectées par le conflit. Les activités se focalisent sur la facilitation de l'accès aux services d'appui différents, comme les Activités Génératrices de

Revenus (AGR), la prise en charge médicale et l'accès aux matériaux de construction.

En matière des **droits de la personne humaine**, les CDFC identifient les cas de violation des droits de la personne humaine, y compris les violences basées sur le genre. Ils sont impliqués dans la résolution pacifique des conflits et quand les conflits ne sont pas résolus par la médiation, ils les orientent vers les instances habilitées. Ils organisent également des séances d'information sur l'éducation à la paix et à la réconciliation.

En matière de **promotion féminine et de**



l'égalité de genre, les CDFC exécutent des activités contribuant à l'amélioration du bien-être des femmes et des conditions de vie de leurs familles. En plus, ils mènent des actions visant la prévention et la protection contre toute forme de violence à l'égard de la femme. Enfin, les CDFC assurent le suivi des activités des associations des femmes et renforcent les capacités des femmes leaders (Imboneza).

A l'intention de la communauté, les CDFC font la sensibilisation de la population sur divers thèmes sociaux tel que le planning familial, la lutte contre le VIH/SIDA et la lutte contre l'analphabétisme.